Image not found or type unknown

Crash du Concorde : Continental responsable (justice)

Actualité législative publié le **30/12/2010**, vu **1912 fois**, Auteur : Maïlys DUBOIS

Crash du Concorde : Continental responsable (justice)

Le Tribunal Correctionnel de Pontoise a responsabilisé, lundi, Continental Airlines dans la catastrophe aérienne du 25 juillet 2000 qui avait causée le crash d'un Concorde d'Air France peu après le décollage et fait 113 victimes, à Gonesse. Selon le tribunal, c'est un DC10 de la compagnie américaine Continental qui a déclenché la catastrophe, en perdant une lamelle d'une quarantaine de centimètres sur la piste de décollage. Continental a été condamné à une amende de 200 K€ pour homicides involontaires et devra verser 1 M€ de dommages et intérêts à Air France, pour "préjudice moral" et "atteinte à l'image". Continental a annoncé son intention de faire appel de cette décision.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés